

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Des lecteurs, en m'évoquant leurs vœux de bonne année, écrivent qu'ils sont point de mon avis, rapport à les astronomes et à les dévotionnaires, qui prédisent le temps ou ben l'avenir à longue distance. — Si y a que ça pour leur faire plaisir, j'oublions point les fâcher dans leurs croyances. Après tout, les télépaties, les télévisions, les transmissions de pensées, les sciences occultes, c'est des fluides comme le téléphone, la T. S. F., on s'en sert, on y croit... mais on y comprend souvent que couic !

Un aimable correspondant m'adresse les prophéties sur l'année 1936, par une célèbre voyante — une Bretonne authentique, née en pleine forêt de Paimpont et bercée dès son enfance par les légendes de la vieille Armor. C'est elle qu'annonçait, dès 1934, la guerre des Thioptes ; c'est dire que son œil flotte par delà les mers, rouges, noires ou jaunes. Et quel destin rigolo qu'elle nous promet !

La Hollande va disparaître « comme par un fleau ». Elle nous enverra pu ni fromages, ni patates. Le Japon dominera la Chine, en attendant de venir en Occident. La Suisse perdra son indépendance — p't'être ben à cause des phénomènes de la S. D. N. L'Allemagne va se rapprocher de nous — pour nous baisser ou nous coloniser. Mussolini, à la croisée des chemins, prendra une bonne ou une mauvaise route. L'Angleterre va chercher à nous tirer en remorque, si qu'on sait point lui répondre, non, poliment. Pis, un homme, de la quarantaine, montera seul à la Chambre pour dicter des ordres en chef — les 620 autres députés ayant disparus par les coulisses.

1936 sera une grande année — pour sûr p'qu'elle est bissextile. Ça sera une année de grands crûs — pour les fleuves et les rivières, mais p't'être point pour le pinard. L'est vrai qui en a trop à boire de par le monde et qu'on risque itou d'être submergés. Si qu'on meurt de faim un jour, on mourra point de soif ! Paris sera envahi par les eaux. Y aura des raz de marée terribles en Bretagne... et une pluie de feu, tombant du ciel, la dévotionnaire disant point ou ?

Nous v'là ben avancé de connaître des choses pareilles, pour se faire de la bile avant qui soye temps. Qu'on aye des inondations et des dégâts partout, c'est déjà ben assez triste. Laissez donc les autres catastrophes et les voyantes, là où c'est qu'elles sont — même en prison, comme celle de Nantes !

maître Jeannot

Les Permis de Chasse

Le « Journal Officiel » a publié un arrêté modifiant l'indication du prix portée sur les formules de permis de chasse. En voici le texte :

Article 1^{er}. — L'indication du prix figurant sur les permis de chasse départementaux sera modifiée et portée à 74 francs.

Art. 2. — Il est créé, pour constater la prorogation de validité des permis de chasse départementaux, un timbre mobile de 74 francs.

Les Importations de Céréales

Quand on est malade la première des choses à faire est de savoir de quoi l'on souffre.

Pour bien dresser un plan de combat, le général commence par s'éclaircir.

La lutte engagée pour l'amélioration de l'économie rurale n'échappe pas à ces règles. Une autre nécessité s'impose : celle de maintenir en bonne santé le moral du malade ou des troupes. Ne pas leur cacher danger et difficultés. Le contraire, c'est la politique de l'autruche. Il convient de ne dire que des choses exactes, et de ne pas laisser se propager les fausses nouvelles, les bobards, comme dit l'autre.

Dans ce but, nous écrivons ces lignes.

Il ne se passe pas une semaine sans que nous soyons amenés à lire, soit dans une feuille, soit dans une autre, de stupides affirmations concernant les importations de blé. « Si le froment se vend mal ce n'est pas étonnant ! A Marseille, au Havre, à Bordeaux (les ports varient), on en décharge de pleins bateaux. » La rumeur se répand, semant le désespoir et la haine. N'avons-nous pas assez de chats à fouetter ? Faut-il donc en inventer ?

Actuellement il n'entre pas un sac de blé exotique en France. Ce serait un crime. M. Cathala a cru bon de l'affirmer. Ne le croyez pas si vous le voulez. Croirez-vous mieux la défection des cinq producteurs de blé, choisis par nous-mêmes, qui, munis de pleins pouvoirs, ont été inspecter et contrôler eux-mêmes sur place à toutes les portes de France ?

La fraude qui soit connue est celle qui peut être réalisée par l'admission temporaire. Elle consiste à bluter à fond le blé admis en minoterie et à faire échapper 5 à 6 % de farine panifiable à la réexportation exigée. C'est une fissure. Nous en demandons depuis très longtemps le complet calfatage. Disons, tout de suite, qu'elle n'est pas très large, qu'à elle seule elle est insuffisante pour détraquer le marché.

Ce que le promoteur peut voir décharger dans nos ports, ce sont des blés du Maroc, d'Algérie et de Tunisie ! Colonies ou protectorats peuplés de Français comme nous, auxquels il est raisonnablement difficile de refuser l'accès de la France.

Et nous voici ramenés ainsi au problème qu'il va falloir absolument résoudre : le problème colonial.

Les colonies ont coûté de l'argent ; bien de nos pauvres gars y sont allés mourir. Qu'elles ne nous ruinent pas maintenant.

Le problème douanier colonial se pose utilement au sujet des céréales secondaires : riz d'Indochine, maïs de Madagascar, etc...

Dès 1929 nous eûmes l'honneur de signaler l'acuité de cette question. Faut-il laisser mourir la ferme d'un paysan de France, pour prolonger celle d'un riziculteur tonkinois ? Evidemment non.

Sans tuer ni l'une ni l'autre on peut arranger les choses. Il suffit de faire rouvrir par des arrangements le marché du Pacifique à nos produits d'Extrême-Orient. C'est là leur débouché traditionnel. La Conférence économique de la France d'outre-mer a prouvé que cet ajustement est possible. Il n'y a qu'à le réaliser, — les colons ne demandent pas mieux.

Telle doit être l'œuvre de demain. Il n'y a pas à sommeiller. La statistique des importations coloniales pour les neuf premiers mois de 1935 n'est-elle pas impressionnante ?

Blé dur et tendre...	3.390.356 qx
Orge, avoine, etc...	1.168.913 qx
Maïs	3.427.911 qx
Farine et grains concassés	428.319 qx
Grains et sons	855.918 qx
Riz divers	2.970.685 qx

Total..... 12.242.102 qx

Nous avons donc, en neuf mois, reçu 12.000.000 de quintaux sur nos quais.

Si l'on ne peut refuser blé, orge, avoine de l'Afrique du Nord, il est possible, d'autres débouchés existant pour eux, de nous éviter maïs et riz (6.000.000 de quintaux).

Il n'entre plus de blé en France, mais le marché métropolitain et colonial n'est pas aménagé. Telle est la simple vérité. Elle suffit.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat des Agriculteurs.



DENOMBREMENT : Le dénombrement de la population a été fixé au 8 mars 1936. Cette opération a lieu tous les cinq ans et sert à l'application de certaines lois et décrets.

LE VIN DANS LE MONDE : D'après la « Feuille Vinicole » la récolte de vin 1935, dans le monde, est estimée à 165 millions d'hectolitres, supérieure à la moyenne des années d'après-guerre, qui était de 140 millions, mais très inférieure à l'an dernier, qui atteignit le chiffre record de 219 millions d'hectolitres.

FOIRE AUX VINS D'ANJOU : L'ouverture de la Foire aux Vins est remise, par suite des inondations, au samedi 25 janvier, à 9 heures, dans le hall de la place La Rochefoucauld, à Angers.

UN RECORD : M^{lle} Julie Coicaud, née à Saint-Paul, près de Blaye, le 18 juin 1828, vient de mourir à l'âge de 107 ans et 6 mois. Elle vivait dans un petit village de Gironde, avec l'une de ses filles, âgée de 85 ans.

En 2^e page :
Notre nouvelle Chronique
« Conseils Juridiques »

COOPERATIVE Distillation des Excédents de Vin

Nous avons commencé la distillation aux termes du décret du 30 juillet dernier, et contribué de cette façon au désencombrement du marché vinicole. Nous avons, en intervenant, provoqué une hausse locale des vins pour distillerie. C'était le but à atteindre.

Nous allons pouvoir la continuer en nous procurant des transferts de blocage. On trouve de ces transferts depuis la publication des résultats du total de la déclaration de récolte 1935, le 21 décembre dernier.

Ces transferts sont plus avantageux que la première modalité. Nous allons les continuer.

Comme nous régions aussitôt, nous suivrons les cours pratiqués. S'informez près de nos agents locaux. La masse totale de vin en 1935 est considérable. Elle est aussi forte qu'en 1934 et s'élève à 102.000.000 d'hectos, au lieu de 103 en 1934.

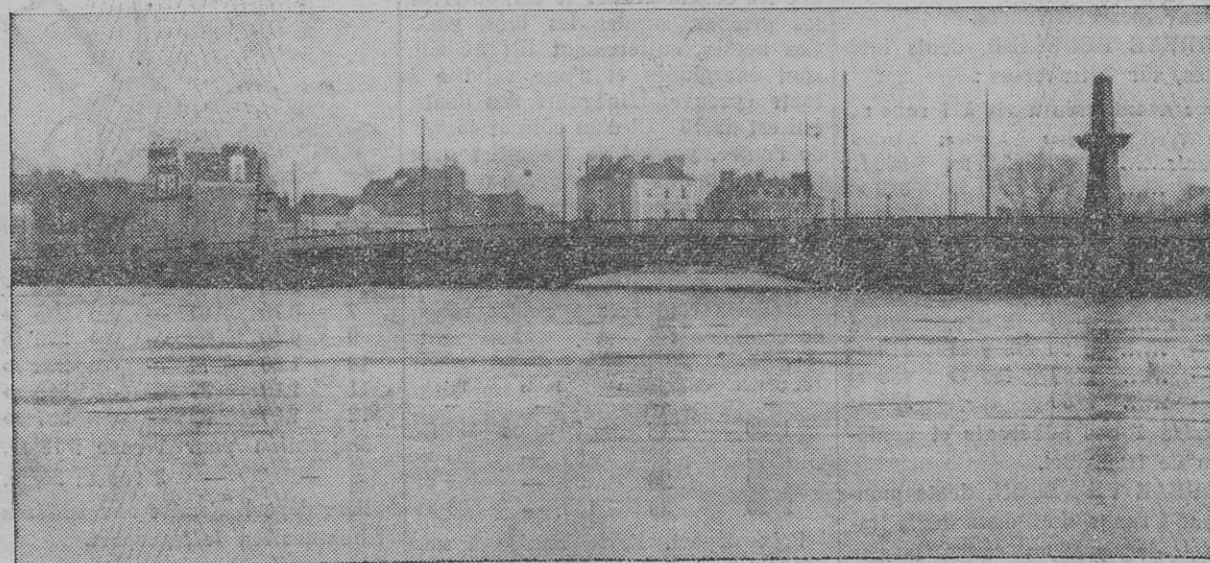
Il est bon de signaler que les ventes de petits vins pour faire de l'alcool ne sont pas indéfinies. Le décret-loi ne donne qu'un contingent limité ; les transferts de blocage le sont aussi.

On nous signale aussi que le Midi a beaucoup de petits vins aigres cette année et qu'ils sont offerts pour la chaudière.

DE GRAVES INONDATIONS SÉVISSENT PARTOUT EN FRANCE

Notre région nantaise est particulièrement éprouvée

De nombreuses fermes et maisons sont sous les eaux
La crue dépasse en gravité celle de 1910
On ne peut estimer encore l'importance des dégâts qui se chiffreront par millions



Une seule arche du Pont de la Madeleine reste libre. La Loire s'y enroule avec une violence extrême. (Cliché P. ABBÉ)



Vu d'avion, le malheureux village de pêcheurs de Trememout ne forme plus qu'une véritable cité lacustre et toutes les maisons sont encerclées par l'eau. Dans les rues on ne circule plus qu'en bateau : toutes les routes sont coupées. (Cliché PHARE)

L'année sombre

Des vœux ? Les choses vont-elles bien, on en fait pour qu'elles se maintiennent. Vont-elles mal, on en fait pour qu'elles changent ! Ainsi à l'année nouvelle le vent la tradition. Nous n'y faillirons point, et comme tout le monde, nous souhaiterons du changement, beaucoup de changement !

Depuis des années, nous criions tous : « Cela ne peut pas durer » et cela dure quand même et cela dure toujours !

A qui la faute ?

Aux pouvoirs publics, qui laissent en paix les spéculateurs ! Oui, sans doute, mais il y aura toujours des spéculateurs. Leur engeance est vieille comme le monde et ne finira qu'avec lui. Seul change leur titre à la reconnaissance de leurs contemporains : « Accapareurs » clamait-on sous la Révolution ! « Monopoles » hurlait-on sous Louis-Philippe ! Tout au plus un gouvernement ami du peuple peut-il leur rogner les griffes, en faire dégorger quelques-uns et en pendre quelques autres. Certes, c'est une consolation appréciable pour leurs victimes, mais cela ne suffit pas à relever un pays.

A qui la faute alors ?...

Aux pouvoirs publics, qui se refusent à prescrire le programme d'ensemble préconisé par nos syndicats agricoles et hors duquel il n'est pas de salut pour la Terre !... Oui, sans doute. Mais l'impuissance des gouvernements, en France, est devenue proverbiale et il n'y a plus chez nous, à proprement parler, de pouvoirs publics. Le pouvoir, le pouvoir réel, ceux qui véritablement le détiennent se cachent prudemment derrière le décor. Pour mener à bien leur besogne inavouable, ils préfèrent l'ombre aux feux de la rampe, et le peuple ignore jusqu'à leurs noms.

C'est probablement pourquoi leur système s'appelle : le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple !

Mais n'ironisons point ! La misère grandissante, les menaces qui s'accroissent à l'horizon chaque jour davantage, en deçà et au-delà de nos frontières, commandent la sincérité vis-à-vis de nous-mêmes.

A qui la faute ? disions-nous ! Aux autres ? Peut-être, mais à nous ? Sûrement !

Réveillons l'âme paysanne, revendiquons pour elle sa place légitime dans

le concert des activités spirituelles de la patrie, puis conformément à ces aspirations, remanier profondément notre structure économique et sociale, tels ont été depuis cinquante ans et tels demeurent les buts du syndicalisme agricole.

Cela, il n'est pas un seul de nos adhérents qui ne le sache et qui au fond de lui-même, lorsqu'il s'interroge, ne s'avoue que sa prospérité et celle des siens ne dépendent du succès de notre action. Que cette action soit celle d'un Roger Grand, promulguant au cours de nos assemblées générales et de nos congrès, avec sa science des hommes et des groupes sociaux et avec tant d'autorité, les formes de ce corporatisme français — spécifiquement français et rien d'autre — qui d'ores et déjà, pour la paysannerie meurtrie par quatre années de tranchées, épuisée par cinq années de crise et plus, s'avère comme l'unique formule de rédemption. Ou que cette action soit celle de nos amis et qu'elle s'emploie d'un bout à l'autre de la France, en de grandioses manifestations, à rompre le silence hostile de la grande presse, et à rendre inéluctable la conjonction de toutes les forces paysannes.

Cependant, en définitive, il dépend des seuls intéressés, c'est-à-dire des cultivateurs, que cette conjonction soit prochaine et efficace. Alors pacifiquement, mais fermement, l'opinion rurale dictera sa loi à ceux qui se disent aujourd'hui ses représentants, mais qui la représentent si mal ! Une fonction ne sera plus sacrifiée à une autre fonction ; le producteur au mercanti, et le père de famille au politicien vieux garçon ou sans enfants !

Et ces derniers comprendront alors, mais un peu tard, cette vérité évidente :

La paysannerie française n'est pas un mythe créé pour complaire aux ambitions de quelques démagogues en mal d'élection. Elle est la réalité vivante de tous les siècles de notre histoire, laquelle, à tout prendre, se réduit presque à l'histoire des campagnes françaises.

Elle est, dans l'incertitude du présent, dans l'angoisse du lendemain, le meilleur atout de la Nation !

Avec elle et pour elles, nous gagnons la partie !

J. LEROY-LADURIE.

Allocations aux Victimes des Calamités agricoles

Le « Journal officiel » du 31 décembre 1935 a publié, en ce qui concerne les allocations pour calamités agricoles, le décret suivant :

Article unique. — Le décret du 13 octobre 1934, relatif aux allocations de la caisse de solidarité en faveur des victimes des calamités agricoles et fixant de nouvelles prescriptions concernant ces allocations, est modifié comme suit :

Article premier. — Une allocation de solidarité peut être accordée aux agriculteurs dont le revenu imposable, tel qu'il figure au rôle de l'impôt général sur le revenu pour l'année qui a précédé celle du sinistre, ne dépasse pas trente mille francs, lorsque leurs récoltes ou leurs capitaux affectés à la production agricole sont atteints par les ouragans, les inondations, la gelée ou la grêle, dans les conditions prévues aux articles suivants.

Cette allocation ne constitue jamais un droit pour le sinistré ; son attribution est toujours subordonnée à l'existence et à l'importance des crédits votés par le Parlement et mis à la disposition de la caisse de solidarité.

Toutefois, lorsque la valeur moyenne des produits de l'exploitation en année normale dépassera 100.000 francs ou la valeur vénale du fonds 500.000 francs, d'après les évaluations de l'expert, le sinistré ne pourra prétendre à aucune allocation.

Art. 10. — Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

En faveur du Lin et du Chanvre

A l'occasion du vote du budget de 1936, une vive bataille s'est engagée au sujet des crédits affectés à la protection du lin et du chanvre, entre les parlementaires agricoles, d'une part, et le Ministre des Finances et la Commission des Finances du Sénat, d'autre part.

Les sénateurs et députés agricoles estimaient plus indispensables que jamais le maintien de toutes nos productions secondaires, et surtout de celles qui ont le rare privilège d'avoir des débouchés et de correspondre à des besoins certains de notre industrie et de notre défense nationale.

Après plusieurs navettes du budget entre les deux Chambres, les crédits ont finalement été relevés de : 22.500.000 francs à 45 millions pour le lin, et de 1.377.000 francs à 4 millions pour le chanvre.

Chiffres insuffisants certes, mais qui permettront tout au moins d'éviter le pire.

Bienôl...

Un nouveau et charmant feuilleton :

L'EXILÉE par DELLY

qui passionnera tous nos lecteurs et lectrices.

Vous ne manquerez pas de le lire et de le relire avec un vif plaisir.

Engrais du « temps de crise »

Les restrictions qui se sont posées dans les différentes branches de l'économie générale sont assurément une des manifestations les plus nettes de la crise que nous traversons depuis plusieurs années. L'exemple de l'agriculture est particulièrement frappant.

Pendant les années qui ont suivi la guerre, la fièvre des hauts rendements avait gagné les fermes. Tout était bon pour atteindre les 40 quintaux de blé, les 40 tonnes de betteraves à l'hectare. L'agriculteur ne regardait pas à la dépense ; il embauchait un personnel nombreux, achetait les machines agricoles les plus modernes, multipliait les façons culturales et les fumures massives. Puis sont venues ces années de crise, où chacun s'est vu obligé pour « tenir » coûte que coûte, de restreindre ses dépenses.

Comment se sont traduites ces restrictions ? Nous trouvons la réponse inscrite dans nos campagnes. Qu'y voyons-nous ? Des champs moins bien cultivés, un personnel moins nombreux, des pratiques culturales négligées et des fumures insuffisantes. Economies... Economies...

On comprend aisément le premier réflexe de l'exploitant, acculé à une situation difficile, déficitaire parfois : il préfère le risque d'une perte lointaine à celui d'une dépense immédiate. Certaines de ces économies sont efficaces, elles peuvent se compenser par une augmentation du travail personnel ou familial. Mais en ce qui concerne les soins à donner à la terre, il y a des économies qu'il ne faut pas faire.

Ce n'est pas impunément qu'on se montre chiche avec elle. Les privations qu'on lui inflige, les dommages qu'on lui cause, elle les rend avec usure.

Tout ceci pour arriver à cette conclusion que la sagesse consiste, non pas à faire des économies à tort ou à travers, mais bien à adopter un plan minutieusement réfléchi, où le superflu doit faire place à l'indispensable.

Le maintien des terres en bon état est le fond de la question, l'on peut par des fumures appropriées, remplacer un important travail de main-d'œuvre, qui coûte inégalement plus cher ; ce qu'il faut voir, c'est le prix de revient culturel, et nous croyons aujourd'hui rendre service aux cultivateurs en leur faisant connaître un procédé qui est employé depuis des années à l'étranger, procédé de fumure qui permet en même temps de nettoyer les terres et d'empêcher la décalcification des sols.

Nous revenons, en effet, d'Allemagne et d'Italie, où nous sommes allés étudier la situation agricole de ces deux pays.

Dans l'ensemble, la comparaison est nettement en faveur du cultivateur français, dont le magnifique labeur a toujours su tirer parti de son patrimoine. Toutefois, en ce qui concerne l'emploi des engrais, l'Allemagne et l'Italie sont en avance sur nous, relativement à la surface des

terres cultivées ; les quantités d'engrais phosphatés et potassiques utilisés sont à peu près les mêmes ; pour l'emploi des engrais azotés nous sommes inférieurs ; mais ce qui nous a frappé et qui a fait l'objet de notre article d'aujourd'hui, c'est la disproportion considérable existant entre les tonnages de certains engrais azotés employés en France et ceux employés à l'étranger.

Nous relaterons simplement aujourd'hui les chiffres de l'azotage de chaux, qui sont les suivants :

Allemagne : 550.000 tonnes pour la dernière campagne.

Italie : 130.000 tonnes pour la dernière campagne.

La France en consomme 50.000 tonnes.

L'explication qui nous a été donnée est très claire et très simple : Depuis dix ans, l'agronomie allemande s'est rendue compte qu'elle avait un moyen automatique et bon marché d'entretenir ses terres et de les fumer sans augmentation de main-d'œuvre, et sans augmentation de prix, par l'emploi de la Cyanamide de chaux qui remplit ce double but.

Pourquoi la France, dont les sols et le climat, suivant les régions, sont sensiblement les mêmes qu'en Allemagne, et en Italie, ne pourrait-elle pas bénéficier de cette expérience ?

Nous savons, en effet, que la consommation de la Cyanamide de chaux, en France, n'est que de l'ordre de 50.000 tonnes. Nous nous sommes demandés d'où venait cette différence : la France n'est-elle pas capable de produire de la Cyanamide ? On nous a répondu que les usines pouvaient largement approvisionner une demande plus que triple de celle actuelle. Est-elle plus chère qu'ailleurs ? Non, sa valeur nutritive est la même, c'est donc une question de demande par le cultivateur. Peut-être n'est-il pas renseigné, et nous considérons que notre premier devoir, en revenant de l'étranger, est de lui faire connaître ce que nous avons appris.

Bernard GAVOTY,
Ingénieur agronome.

La Vie Syndicale

Chéméré

Dimanche prochain, 12 janvier, à 11 h. 30, Salle du Patronage, réunion semestrielle du Syndicat.

Ordre du jour

Approbation des comptes.
Exposé de la situation agricole.
Défense paysanne.
Commandes d'engrais azotés.

Le Président :
Raymond LEFÈVRE.

La production des vins et les stocks à la propriété en 1935 et 1934

DÉPARTEMENTS	PRODUCTION		STOCKS À LA PROPRIÉTÉ	
	1935	1934	1935	1934
Hérault	15.173.881	13.355.667	1.203.643	606.203
Indre-et-Loire	1.029.600	1.653.436	196.831	77.530
Loire-Inférieure	817.139	1.835.841	291.776	31.315
Loiret	239.832	226.882	34.609	49.222
Maine-et-Loire	1.038.384	1.535.988	111.846	52.324
Puy-de-Dôme	605.725	446.056	17.604	9.887
Vendée	697.870	1.179.437	118.564	27.287
Algérie	18.910.047	22.042.768	1.719.773	1.595.487
Total général	91.947.538	97.186.390	10.253.373	5.227.204

Elections à la Chambre d'Agriculture

Les Chambres départementales d'agriculture, établissements publics, ont été instituées en France par la loi du 3 janvier 1924. Elles sont, auprès des Pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription. Elles sont composées : 1° de membres élus au scrutin de liste par arrondissement, à raison de quatre par arrondissement ou circonscription électorale ; 2° de délégués, désignés au scrutin de liste, à raison d'un par arrondissement ou circonscription électorale, par les associations et syndicats agricoles du département. La durée du mandat des membres des Chambres d'agriculture est de six années. Ceux-ci sont renouvelés en partie tous les trois ans et toujours rééligibles.

Les élections constitutives ont eu lieu en 1927 et des élections partielles en 1930 et 1933.

Les membres de la Chambre d'agriculture de Loire-Inférieure élus au scrutin de liste en 1930 dans les arrondissements d'Ancenis, Paimboeuf et Saint-Nazaire sont soumis à renouvellement en février 1936.

Ces élections ont une importance très grande et nous engageons très vivement les électeurs à accomplir leur devoir électoral. Peuvent et doivent voter les agriculteurs (propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, femmes chefs d'exploitation, etc.) inscrits aux listes électorales communales closes le 1^{er} juillet 1935.

Un arrêté préfectoral, qui a été affiché dans toutes les mairies des communes des arrondissements intéressés, rappelle les dispositions légales et réglementaires, conformément auxquelles doivent se dérouler les opérations électorales et fixe la date des élections au dimanche 9 février pour le premier tour et au dimanche 16 février pour le deuxième tour (s'il y a lieu) dans toutes les communes des arrondissements soumis à renouvellement. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 16 heures (4 heures de l'après-midi). Les listes de candidats doivent être déposées douze jours au moins avant le jour

Une nouvelle loi du minimum

Chacun connaît, en l'appliquant plus ou moins, la vieille « loi du minimum ».

Les circonstances difficiles qui nous accablent actuellement, obligent le cultivateur à se préoccuper d'abord d'une nouvelle loi du minimum : celle qui concerne le minimum de fumure obligatoire pour équilibrer ses recettes et ses dépenses.

En effet, et contrairement à ce qu'on pourrait croire à première vue, ce n'est pas en période de prospérité qu'il est indispensable de songer au progrès. Quand les produits de la terre atteignent des prix élevés, il suffit d'avoir des récoltes médiocres pour faire des recettes convenables, et si les agriculteurs avisés faisaient alors un large emploi des engrais, pour accroître leurs bénéfices, la routine pouvait s'excuser chez les autres, qui se tiraient cependant d'affaire avec de petits rendements.

Il n'en est plus de même, maintenant que les denrées agricoles sont bon marché : il faut produire au plus bas prix possible, et seuls, peuvent faire face à la crise, ceux qui ont un prix de revient très réduit.

Le prix de revient étant déterminé par les dépenses engagées pour une récolte, et par le rendement obtenu, il faut, soit abaisser les dépenses, soit élever le rendement, pour diminuer le prix de revient.

Or, toutes les dépenses ne peuvent pas être abaissées à volonté ; certaines charges, comme les impôts, le loyer, les assurances, la main-d'œuvre, l'outillage et les réparations, sont incompressibles ; seules, les semences et la fumure pourraient faire l'objet d'économies. Le faut-il ? Certes non ! car si les premières dépenses sont passives et improductives, l'achat des semences de choix et l'emploi de fumures raisonnables sont seuls productifs, et seuls permettent d'obtenir un prix de revient acceptable.

En particulier, une fumure comprenant, pour un hectare de blé, 400 kilos de superphosphate de chaux, 100 kilos d'engrais azoté, et 100 kilos de chlorure de potassium, doit être considérée comme un minimum obligatoire, capable d'augmenter normalement le rendement d'au moins huit quintaux de grain.

C'est donc pour une dépense d'environ 250 francs, huit quintaux de blé dont le prix de revient est voisin de 30 francs, influence heureusement le prix de revient total.

Et s'il ne répugnait pas tant à notre caractère français de subir une discipline, quelle qu'elle soit, cette nécessité de la fumure minimum, seule capable de sortir l'agriculture du marasme, devrait être consacrée par une nouvelle loi.

P. CORMIER,
Ingénieur agronome.

Conseils juridiques

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE

Les accidents survenant au cours ou à l'occasion de travaux agricoles sont beaucoup plus fréquents qu'on le croit.

Les tribunaux ont considéré comme accidents du travail agricole : Une intoxication alimentaire résultant de l'absorption de vin contenant de l'arsenic ; Les morsures de vipères ; L'accident survenu à un vendangeur au moment où il est dans le local affecté comme dortoir par le propriétaire du vignoble.

Par ces exemples choisis au hasard, il est facile de se rendre compte de l'étendue et de l'importance de la responsabilité des employeurs. Il suffit, en effet, pour que cette responsabilité soit engagée, qu'une personne à la tête d'une exploitation agricole occupe, même occasionnellement, un ouvrier.

L'exploitant qui travaille d'ordinaire seul ou avec l'aide de membres de sa famille, est également responsable en ce qui concerne les autres collaborateurs qu'il emploie. Le voisin qui donne un coup de main est protégé au même titre que s'il était un salarié de celui qu'il aide.

Enfin celui qui met son ouvrier à la disposition d'un tiers rest responsable des accidents dont sera victime cet ouvrier pendant qu'il travaillera pour le compte de ce tiers.

La loi protège en effet les ouvriers, employés et domestiques autres que ceux exclusivement attachés à la personne, occupés dans les exploitations agricoles, de quelque nature qu'elles soient, ainsi que dans les exploitations d'élevage, de dressage, d'entraînement, les haras, les entreprises de toute nature, les bureaux, les dépôts ou magasins de vente se rattachant à des syndicats ou exploitations agricoles, lorsque l'exploitation agricole constitue le principal établissement, les sociétés coopératives agricoles, les sociétés à caractère coopératif, dites fruitières, les caisses mutuelles d'assurance agricole, les caisses mutuelles de crédit agricole et les associations syndicales de propriétaires.

Sont également protégés les ouvriers des artisans ruraux : maréchaux, forgerons, charbons, sabotiers, réparateurs de machines outils, d'instruments agricoles, boursiers, tonneliers, faisant partie d'un syndicat agricole et n'ayant pas plus de deux ouvriers de façon permanente.

On peut donc dire que c'est l'en-

semble des entreprises agricoles et des artisans ruraux qui est assujéti au régime du risque professionnel.

Par ailleurs, ceux qui sont protégés sont tous ceux qui sont dans un lien de dépendance vis-à-vis de l'employeur.

Précisons maintenant les droits du salarié agricole victime d'un accident.

Il a droit d'abord aux frais médicaux et pharmaceutiques, dans la limite fixée par le juge de paix du canton où est survenu l'accident. S'il est hospitalisé, les frais d'hospitalisation sont à la charge du chef d'entreprise.

S'il décède, l'employeur supportera les frais funéraires jusqu'à concurrence de deux cents francs.

La victime d'un accident du travail a droit, en outre, pendant la durée de l'incapacité temporaire, à une indemnité journalière, et en cas d'incapacité permanente, à une rente.

Lorsque l'incapacité temporaire dure plus de quatre jours, la victime a droit à une indemnité journalière égale à la moitié du salaire quotidien. Cette indemnité est due par jour, y compris les dimanches et jours fériés.

Si l'ouvrier avait un salaire fixe, l'indemnité se calcule sans difficulté.

S'il avait un salaire variable, dans le cas par exemple où il s'agit de certains travaux périodiques tels que battages, vendanges, etc., l'indemnité est calculée sur ce salaire pendant tout le temps qu'aurait duré ce travail, et pour la période postérieure à ce travail, elle est calculée d'après le salaire moyen annuel des travailleurs agricoles, établi par un arrêté du préfet, tous les deux ans. Cet arrêté détermine également l'importance des prestations en nature (nourriture, logement) qui s'ajoutent au salaire.

Dans le cas où la victime n'était pas salariée, ce qui est le cas du voisin qui donne un coup de main, l'indemnité journalière est calculée d'après les salaires fixés par l'arrêté préfectoral.

Lorsque l'incapacité est permanente, il faut distinguer selon qu'elle est partielle ou totale.

En cas d'incapacité permanente partielle, la victime obtient une rente égale à la moitié de la réduction de salaire provenant de l'incapacité.

Si l'incapacité permanente est totale et, par suite, l'empêche de se livrer à aucun travail, la victime a droit à une rente égale aux deux tiers du salaire.

Enfin, en cas de mort, le conjoint et les enfants de moins de seize ans, et, à défaut, les ascendants et descendants à sa charge ont droit à une rente déterminée comme suit :

Pour le conjoint non divorcé ou séparé, la rente est de 20 % du salaire ; en cas de remariage, la rente est supprimée, mais il reçoit une indemnité égale à trois fois le montant de cette rente.

Pour les enfants de moins de seize ans : pour un enfant, 15 % du salaire ; pour deux enfants, 25 % du salaire ; pour trois enfants, 35 % du salaire ; pour quatre enfants et plus, 40 % du salaire.

Si les enfants sont orphelins de père et de mère, chacun d'eux reçoit 20 % du salaire avec un maximum de 60 %.

Pour les ascendants ou descendants (à défaut de conjoint et d'enfants) la rente est de 10 % du salaire pour chacun d'eux, avec un maximum de 30 %.

Le salaire servant de base au calcul des rentes est celui que nous avons indiqué pour le calcul des indemnités journalières.

Le paiement de ces indemnités et rentes incombe à celui qui exploite le fonds et profite directement des produits de ce fonds.

C'est donc le propriétaire, s'il exploite directement.

C'est au contraire le fermier si, moyennant le paiement d'une redevance fixe, il conserve la totalité de la récolte.

En cas de métayage, le métayer est responsable vis-à-vis de la victime, mais le propriétaire doit payer la moitié de la prime d'assurance, et en cas de non assurance, la moitié des indemnités versées.

Pour terminer, nous indiquons que, dans les quatre jours qui suivent l'accident, le chef d'exploitation doit en faire la déclaration à la mairie du lieu où l'accident s'est produit.

Conseils pratiques

Etant données les conséquences graves que peuvent entraîner pour lui un accident survenu à l'un de ses employés ou ouvriers, tout chef d'entreprise agricole et tout artisan rural a le plus grand intérêt à s'assurer contre ces accidents.

Mais avant de contracter une assurance, il doit lire très attentivement les clauses de la police d'assurance qui lui est soumise, de façon à savoir d'une façon précise dans quelles limites et dans quelles conditions il est assuré.

Maitre CHARLES

(Reproduction interdite.)

Les Amis de Miss Cigarette

— Les amis de Miss Cigarette ? Ils ne se comptent plus ! On les rencontre partout : dans la rue, au bureau, en chemin de fer, dans toutes les demeures, de l'humble chaumière au plus somptueux hôtel et jusque dans les coins les plus reculés de notre terre de France... Hommes, femmes, vieillards ou jeunes gens, tous, dans tous les milieux, lui vouent un culte.

C'est qu'à chacun de vos soucis Miss Cigarette apporte un remède : que le travail vous pèse, elle l'allège ; que le enfant vous prenne, elle le chasse doucement ; que la fatigue vous accable, elle vous repose et vous stimule ; que la solitude vous ennuie, elle vous tient compagnie ; que le découragement vous gagne, elle aide votre esprit à s'élever vers le pays du rêve, d'où il reviendra tout à l'heure plus calme, plus fort. Qu'une épidémie se fasse menaçante, Miss Cigarette vous protège, car elle est la plus sûre ennemie des microbes !

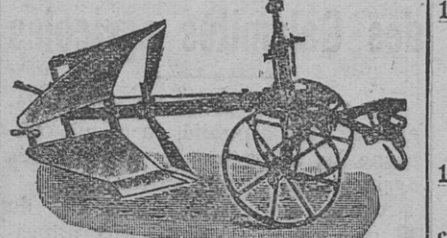
Miss Cigarette se plie aux goûts les plus divers ? Aimez-vous le tabac de Virginie, elle se présente à vous dans sa blondeur parfumée (goût anglais ou américain aromatisé) sous le nom de Week-End (6 fr. l'étui de 20 cigarettes, 15 fr. la boîte de 50) ; de Balto (5 fr. l'étui de 20, 12 fr. 50 la boîte de 50) ; Congo (5 fr. l'étui de 20) ; Fashion (2 fr. l'étui de 10, 10 fr. la boîte de 50) ; High Life (1 fr. 75 l'étui de 10).

Préférez-vous un tabac de goût français fort ou doux ? Adoptez les cigarettes en tabac noir : Celtiques caporal ordinaire (3 fr. le paquet de 20), Gitanes caporal ordinaire (3 fr. l'étui de 20), Boyards caporal ordinaire (3 fr. 50 l'étui de 20), Grenades caporal ordinaire (3 fr. l'étui de 20), Celtiques Maryland (4 fr. 25 le paquet de 20), Gitanes Maryland (4 fr. l'étui de 20, 10 fr. la boîte de 50), Grenades Maryland (4 fr. l'étui de 20). Si vous aimez le tabac dénicotinisé, les Gitanes caral doux (3 fr. 50 l'étui de 20) et les Celtiques caporal doux (3 fr. 75 le paquet de 20) répondront parfaitement à vos desirs.

La Régie Française vous offre d'ailleurs bien d'autres sortes de Cigarettes tout à fait dans vos prix.

Les suffrages de tous vont donc à Miss Cigarette.

Miss Cigarette, sous les divers aspects, tous attrayants, que lui donne la Régie Française, est une amie,



Nombres	Poids approximatifs	Prix
00	102 kilos	635 fr.
00R	110 »	675 »
0R	124 »	740 »
1R	140 »	820 »
2	150 »	835 »
2R	165 »	920 »
3R	185 »	1.000 »

Pour brabants avec rasettes, supplément de poids de 7 à 10 kilos, facturé à 5 fr. 65 le kilo.

Traîneau spécial à une roue : 80 fr. Ces prix s'entendent départ. REMISE A NOS ADHÉRENTS.

Ne pas manquer d'indiquer le genre de versoirs désiré : hélicoïdaux ou cylindriques (queue de pie).

Tous autres modèles chartrons sur demande.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chainettes centrales d'articulation.

Dents de : 15"	15"	17"
2 comp., 30 dents.	44 k.	60 k.
3 comp., 45 dents.	68 k.	92 k.
4 comp., 60 dents.	92 k.	124 k.
Prix du kilo : 2 fr. 50, départ usine.		

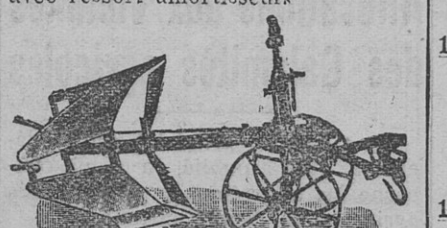
Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Machines Agricoles

Charrues-Brabants

Brabant muni des derniers perfectionnements, entièrement garanti. Etrier très large et à triangle indéformable. Avant-train renforcé. Roues corrossées à moyen patent, avec demi-essieux extensibles. Blocage de la vis de serrage par plateau à quatre crans. Age en acier martelé. Cep en acier découpé et embouti, sans soudure. Tirage par l'arrière avec ressort amortisseur.



Nombres	Poids approximatifs	Prix
00	102 kilos	635 fr.
00R	110 »	675 »
0R	124 »	740 »
1R	140 »	820 »
2	150 »	835 »
2R	165 »	920 »
3R	185 »	1.000 »

Pour brabants avec rasettes, supplément de poids de 7 à 10 kilos, facturé à 5 fr. 65 le kilo.

Traîneau spécial à une roue : 80 fr. Ces prix s'entendent départ. REMISE A NOS ADHÉRENTS.

Ne pas manquer d'indiquer le genre de versoirs désiré : hélicoïdaux ou cylindriques (queue de pie).

Tous autres modèles chartrons sur demande.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chainettes centrales d'articulation.

Dents de : 15"	15"	17"
2 comp., 30 dents.	44 k.	60 k.
3 comp., 45 dents.	68 k.	92 k.
4 comp., 60 dents.	92 k.	124 k.
Prix du kilo : 2 fr. 50, départ usine.		

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs reversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :

Largueur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0"90 345 fr.	360 fr.
7 —	0"90 360 »	380 »
9 —	1"30 435 »	450 »
11 —	1"60 495 »	495 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

Largueur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0"90 370 fr.	390 fr.
7 —	0"90 390 »	410 »
9 —	1"30 460 »	480 »
11 —	1"60 525 »	525 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Herses à Chainons pour prairies

Pour démailler les prairies, éten-

dre les engrais, aérer le sol, enterrer les graminées, sarcler les blés, etc... Ces herses, entièrement EN ACIER, sont énergiques et d'une solidité à toute épreuve. L'inégalité des dents, qui est de 70 mm d'un côté et 45 mm de l'autre, permet de travailler avec plus ou moins d'énergie. La barre arrière maintient bien les dents contre la terre. Après usage, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs de chainons :

contre la terre. Après usure, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 6 Janvier 1936

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.892	2.750	5 80	5 00	3 90	6 60	3 55	2 75	1 95	4 10
Vaches.....	1.768	1.645	5 70	4 60	3 60	7 20	3 42	2 53	1 80	4 60
Taureaux.....	448	425	4 50	4 10	3 60	4 90	2 70	2 25	1 80	3 03
Veaux.....	1.484	1.395	9 60	7 80	6 90	10 60	5 95	3 98	3 80	6 35
Moutons.....	11.442	11.000	14 00	10 10	8 20	15 80	7 00	4 75	3 60	7 90
Porcs.....	1.507	1.907	6 14	5 72	4 44	6 58	4 30	4 00	2 90	4 60

Du Jeudi 9 Janvier 1936

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.370	1.280	6 00	5 10	4 00	6 70	3 60	2 80	2 00	4 15
Vaches.....	914	835	5 80	4 70	3 70	7 30	3 48	2 58	1 85	4 67
Taureaux.....	285	275	4 50	4 20	3 60	4 90	2 70	2 25	1 80	3 03
Veaux.....	1.885	1.795	9 60	7 80	6 90	10 60	5 75	4 45	3 80	6 35
Moutons.....	5.110	5.000	14 10	10 30	8 40	15 90	7 05	4 85	3 70	7 95
Porcs.....	1.293	1.293	6 28	5 86	4 28	6 72	4 40	4 10	3 00	4 70

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.108. — Maine-et-Loire, 190; Sarthe, 300; Mayenne, 15; Indre-et-Loire, 45; Deux-Sèvres, 15.
VFAUX : 1.433. — Maine-et-Loire, 190; Sarthe, 168; Mayenne, 325; Loire-Inférieure, 85; Deux-Sèvres, 160; Vienne, 160; Vendée, 380.
MOUTONS : 11.142. — Loire-Inférieure, 100; Vienne, 440; étrangers, 652.
PORCS : 1.907. — Maine-et-Loire, 260; Sarthe, 160; Mayenne, 15; Loire-Inférieure, 130; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 70; Vendée, 70.

Association Générale des Producteurs de Viande

La propagande pour la consommation de la viande

Le Comité National de la Viande, organisme interprofessionnel constitué sur l'initiative de l'A.G.P.V., vient d'éditer à 1.150.000 exemplaires, un dépliant qui répond à un double but :

— Faire l'éducation du consommateur en lui présentant, de façon simple et attrayante, le schéma du problème de la viande ;
— Attirer son attention sur les baisses pratiquées depuis cinq ans à la production et au détail, et sur l'intérêt qu'il y a pour lui à mieux répartir ses achats afin d'égaliser les prix.

Ce dépliant, à six faces, tiré en deux couleurs, va être diffusé très largement dans la clientèle par les soins du commerce.

Nous demandons à nos adhérents et à leurs groupements de nous aider dans cette diffusion. Le prix fixé est très bas : 2 francs le cent (port en sus), quelle que soit la quantité.

Chronique des marchés

Marché de la Villette

La légère amélioration que nous avions enregistrée au début de décembre a pu se maintenir jusqu'à la dernière semaine. Un réchauffement brusque de la température à la fin du mois, au moment où les arrivages, animaux vivants et viandes devenaient plus chargés, a provoqué un embouteillage très sérieux du marché. Cet encombrement a été nettement caractérisé par les chiffres des réserves vivantes aux abattoirs qui ont atteint, pour le gros bétail notamment, un total que l'on n'avait pas vu depuis le début du siècle.

En gros bétail, les cours se sont redressés quelque peu et sont revenus à peu près à leur niveau du mois d'octobre. Mais, en fin de mois, un léger tassement a été enregistré, surtout sur les qualités ordinaires. En veaux, le marché a été très calme. Toutefois, la demande un peu meilleure pour les fêtes de Noël a permis une légère reprise depuis une semaine.

En moutons, de forts arrivages de viandes de mouton aux Halles Centrales ont rendu la vente très difficile à la Villette, en dépit d'expéditions très moyennes. Un fléchissement assez sérieux des cours, moins marqué sur les bons agneaux, très recherchés actuellement, a été enregistré depuis plusieurs marchés.

En porcs, les affaires ont été difficiles pendant tout le mois. Les arrivages sur le marché sont peu élevés, mais les cours subissent de plus en plus l'influence des entrées directes aux abattoirs, qui augmentent sans cesse depuis quelques années.

Les nouveaux contingents

Les chiffres qui viennent d'être fixés, ne donnent pas, une fois de plus, complète satisfaction aux producteurs.

Certes, des réductions ont été obtenues, mais seulement en ce qui concerne les viandes salées (à peine 9 %) et la charcuterie fabriquée (près de 30 %). Les contingents de viandes préparées n'ont pas été diminués. Pourtant nous espérons bien, à l'occasion des sanctions économiques à l'égard de l'Italie, obtenir enfin l'annulation complète des contingents de produits dérivés, si vivement demandés par tous les milieux de l'élevage.

Malgré nos demandes, les contingents de moutons sur pied et viandes de moutons n'ont pas été réduits. De même les contingents de volailles vivantes et mortes ont été fixés respectivement à 1.250 qx et 1.800 qx.

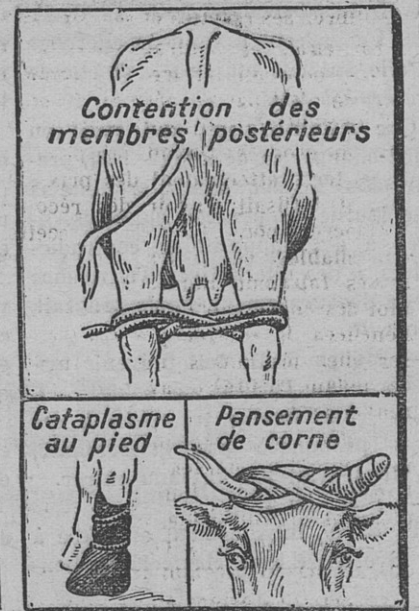
TOUT CULTIVATEUR AVISÉ LIT LE BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

BIBLIOGRAPHIE

VIET DE PARAITRE

La Médecine du Bétail

par J. GINIES, docteur vétérinaire, membre de l'Académie Vétérinaire de France. — Un ouvrage 12x19 de 600 pages, illustré de 92 photographies et gravures ; broché, franco 24 francs. — Librairie Agricole et Horticole de la Maison Rustique, 26, rue Jacob, Paris (VI^e).



L'éminent professeur de Grignon et de Rennes, bien connu par ses ouvrages pratiques, a voulu faciliter aux éleveurs l'application raisonnée des soins courants d'urgence. Il ne s'agit pas certes de remplacer le vétérinaire, mais, au contraire, de collaborer intelligemment avec lui, de façon à ce que son intervention, lorsqu'elle est nécessaire, donne le maximum de résultats.

Beaucoup d'éleveurs, par des manœuvres maladroites ou impetueuses, aggravent la situation de leurs animaux alors que des soins appropriés auraient évité une consultation et un décès.

Le livre débute par des considérations générales sur l'organisme animal, puis vient l'étude des manifestations morbides : congestion, œdème, hémorragie, inflammation, suppuration, etc., etc... Les méthodes générales d'exploration et d'examen des différentes parties de l'organisme y sont traitées, précédant les opérations usuelles de petite chirurgie à la portée de l'éleveur, les moyens de contention des animaux, la pratique des opérations (saignées, ponctions, du rumen, castration, amputation, etc.). Viennent alors les maladies du cheval, du bœuf, du mouton et du porc. Un chapitre spécial pour les maladies parasitaires, un sur les boiteries des divers animaux. Enfin, la dernière partie, de grande importance, est tout entière dédiée à la gestation, à la parturition, aux maladies des jeunes.

Cet ouvrage de 600 pages, abondamment illustré, écrit par un praticien, est simple, à la portée de tous. Il est bourré de renseignements pratiques et doit être le livre de chevet des éleveurs soucieux d'augmenter leurs connaissances techniques et de donner des soins judicieux pour éviter des pertes. — Sur demande, envoi gratuit et franco du Catalogue de la Librairie Agricole et Horticole de la Maison Rustique.

Concours Général Agricole de Paris en 1936

Rappelons que ce Concours aura lieu du lundi 16 au dimanche 22 mars. Pour être admis à exposer les intéressés doivent adresser une déclaration écrite :

a) A la Préfecture, avant le 15 janvier 1936 pour les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie ;
b) Au Ministère de l'Agriculture (direction de l'Agriculture, 3^e bureau) :

1^{er} Avant le 25 janvier 1936 pour les produits et les animaux (sauf ceux du concours beurrier) ;
2^e Avant le 10 février 1936 pour les animaux du concours beurrier.

Les formulaires de déclaration sont à la disposition du public dans les bureaux du Ministère de l'Agriculture, ainsi que dans les Préfectures. Toute déclaration qui ne sera pas parvenue au Ministère de l'Agriculture dans les délais ci-dessus fixés, sera considérée comme nulle et non avenue.



Superphosphate de chaux engrais de base

En véritable Para gris, pour l'épandage de l'acide.

Grande taille, 29 cm., la paire. 14 75
Moyenne taille, 28 cm., la paire. 12 75

En vente à nos Bureaux du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Petite taille sur demande.

Questions aux Ministres

M. Léon Pelle demande à M. le Ministre des Finances :

1) Si le fait, pour un cultivateur, d'avoir stocké du blé dans les coopératives ou dans les syndicats ou il n'a reçu qu'un acompte de 40 à 50 francs par quintal constitue une créance sur l'Etat, puisqu'il est interdit à ces coopératives ou syndicats de vendre ;
2) Si le percepteur peut poursuivre un cultivateur et lui faire des frais dans ces conditions pour le paiement de ses impôts. (Question du 25 juillet 1935).

Réponse. — Les contrats de stockage de blé conclus entre l'Etat et les coopératives n'établissent pas de liens de droit directs entre l'Etat et les adhérents de ces coopératives. Ces dernières seules possèdent une créance sur l'Etat en raison des primes qui leur sont dues.

Les cultivateurs qui ont confié du blé aux coopératives titulaires de contrats n'ont de créances qu'à l'égard de ces sociétés. Il ne peut donc s'établir de compensation entre lesdites créances et les dettes que ces cultivateurs peuvent avoir à l'égard de l'Etat. Toutefois, un contribuable qui doit recevoir des paiements d'une coopérative à l'occasion d'une opération de stockage peut utilement en informer le percepteur s'il éprouve des difficultés pour le règlement de ses impôts. Il apparaît alors au comptable d'examiner si les délais peuvent lui être accordés sans compromettre les intérêts du Trésor.

Semoirs à bras

En tôle galvanisée, livrés avec plastron et bretelles cuir. Servent pour semer à bras les engrais ou toutes graines.

Prix, 38 francs, en vente au Syndicat.

Sécaters

Nous pouvons fournir à nos adhérents de très bons Sécaters, acier vrai Nogent, 23 centim., au prix de 9 fr. 50. A prendre à nos bureaux du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.



Pour manger des Poires toute l'année

Peut-on avec une douzaine ou deux de poiriers, obtenir des poires à manger depuis l'été jusqu'en hiver et même au printemps ? Mais oui.

Pour cela, il faut connaître, et c'est le point capital, les variétés pouvant mûrir et se succéder mois par mois ; en second lieu, être en possession — ce n'est pas très difficile — d'un petit local bien propice à la conservation des dits fruits, c'est-à-dire dans une pièce, ni trop sèche, ni trop humide et où le thermomètre ne varie que de 3 à 6 degrés centigrades. De 3 à 6 degrés, certaines variétés ne mûrissent sûrement pas en leur temps, mais il se peut, en ce cas, de transporter ces poires, en partie, dans un endroit où règne une température un peu plus élevée.

Nous commencerons par les mois de juin et juillet, qui sont ceux où les premières poires font leur apparition.

Voici donc les meilleurs poiriers, par ordre de précocité. Nous en signalons pour chaque mois, quelques-uns seulement avec leurs principales qualités : elles se valent à peu près. Je dis à peu près, car nous n'avons pas tous les mêmes goûts et l'amateur ayant quelques arbres à planter, pourra ainsi choisir la ou les variétés qu'il préfère.

Juillet : « Citron des Carmes », fruit fondant ; « Beurré Giffard », fondant, sucré, juteux. De ces deux variétés, le Beurré Giffard est de beaucoup supérieur.

Août : « Epargne », rondant, très bon ; et surtout « Clapp's Favourite », beau et excellent fruit de toute première qualité.

Septembre : « Beurré d'Amanlis », gros, fondant et de très bonne qualité ; « Bon Chrétien William », beau fruit, gros, sucré, un peu musqué selon les terrains ; « Beurré Hardy », gros, juteux, légèrement aromatisé, d'excellente qualité.

Octobre : « Louise Bonne d'Avanches », variété de premier mérite, végétation identique aux deux précédentes, fruit très beau, coloré au soleil, sucré, peau parfumée ; « Fondante des Bois », fertile, très juteuse, demi-fondante, de première qualité.

« Beurré Durondeau », fruit très beau, fertile, fondant, acidulé.

Novembre : « Doyenné du Comice », variété fertile, fruit gros, très fondant, très juteux, très bon, reconnu un des meilleurs ; « Le Lectier », gros, un peu allongé, agréable, juteux et de bonne qualité ; « Beurré Dumont », mêmes qualités que la précédente ; « Beurré Royal » ou « Beurré Diel », fruit gros, demi-fondant, juteux et d'un parfum agréable ; « Beurré Six », fruit gros, pyramidal, fondant. Les meilleures poires de ce mois sont sans contredit : « Doyenné du Comice », « Beurré Dumont », « Le Lectier ».

Décembre : « Bonne de Malines », fruit moyen, recherché pour sa finesse et sa chair juteuse et un peu parfumée ; « Jules d'Airelles », gros fondant, de très bonne qualité ; « Beurré Sterckmans », assez gros, coloré, beau fruit fondant, de première qualité, va parfois jusqu'en janvier.

Janvier : « Beurré d'Hardenpont » ou « Beurré d'Arenberg », belle végétation, beau fruit, juteux, de premier mérite ; « Passe Colmar », moyen ou petit, pyriforme exquis, un peu aromatisé.

Février : « Joséphine de Malines », arbre fertile, fruit moyen, arrondi, chair juteuse sucrée et de premier mérite ; « Bergamotte Espéren », se conserve comme la « Passe Crassane » jusqu'en mars, est de très bonne qualité, sucrée, juteuse et aromatisée.

Mars-Avril : « Suzette de Bavière », moyen, demi-fondant, acquiert ses principales qualités en vieillissant ; « Bergamotte Fortunée », gros ou assez gros, variété excellente ; « Doyenné d'Alençon », assez gros, fondant et aussi très recommandé ; « Beurré de Nagnin », gros, fruit de bonne qualité, chair demi-fondante ; « Doyenné d'hiver », surmûri aussi « Doyenné de Pentecôte », bonne poire d'un volume parfois très gros, très estimée en raison de la saison où on la mange, elle est à chair très fine, sucrée et légèrement aromatisée.

G. D.
(La Défense Agricole et Horticole).

L'organisation rationnelle d'Épreuves d'aptitude pour les Chevaux

Les progrès réalisés dans les différents domaines de l'élevage sont dus, en grande partie, à la sélection basée sur des épreuves d'aptitude. Aucun élevage ne peut prospérer et rester à la hauteur de ce que l'on exige de lui dans l'intérêt de l'économie nationale si l'on n'opère pas une sélection rigoureuse, non seulement au point de vue de l'extérieur mais aussi à celui des performances ou du rendement.

Si les épreuves pour chevaux de courses ont trouvé une formule définitive, l'organisation de celles pour les chevaux de travail n'a pas encore pu être résolue selon une méthode entièrement satisfaisante.

L'épreuve de traction maxima contrôle le développement d'une source d'énergie qui n'est que très rarement exigée du cheval dans la pratique. Un cheval qui travaille tous les jours dans les champs ne peut pas démontrer son utilité en essayant de battre des records. Il faut donc introduire un système d'épreuves qui tient davantage compte des performances que l'on exige d'un cheval dans son travail journalier.

La majeure partie des épreuves est conçue pour des attelages à deux chevaux et l'on calcule le rendement du travail d'un cheval de cette paire en considérant comme chiffre de sa performance individuelle la moitié de celle réalisée par l'attelage entier. Ceci mène, en général, à de faibles résultats puisque il est très rare que deux chevaux soient entièrement égaux. Les mêmes sources d'erreur se présentent quand les épreuves s'appliquent à des attelages à trois, tels ceux que l'on présente aux épreuves de traction à la charrette où l'on divise les chiffres obtenus simplement par trois pour constater le rendement d'un animal seul.

Pour obtenir des résultats indiscutables, il faut, d'abord, se rendre compte des rapports entre les différents éléments avec lesquels il faut compter lors de l'exécution d'épreuves de traction.

On s'est efforcé dans ce but :

1) De constater les défauts des différentes méthodes appliquées actuellement ;

2) D'organiser le contrôle individuel de la performance des différents animaux faisant partie de l'attelage.

Les questions suivantes ont été particulièrement étudiées à ce sujet à une station d'expérimentation :

1) Dans quelles mesures varie la rapidité de déplacement quand la longueur du parcours reste inchangée mais que l'énergie à développer par le cheval augmente ou diminue ?

2) Existe-t-il un rapport fonctionnel entre l'énergie à développer par le cheval et la rapidité de déplacement développée à cette allure ? Ce rapport fonctionnel est-il le même chez tous les animaux et peut-on obtenir, à ce sujet, des courbes parallèles pour les différents animaux variant seulement à la capacité générale de travail de l'individu ?

3) Dans quelles mesures le tempérament et l'énergie du cheval influencent-ils sur le ralentissement de l'allure ?

4) Quelle influence la structure du sol exerce-t-elle sur le ralentissement de l'allure ?

5) Quand et comment des symptômes de fatigue se manifestent-ils quand la durée du travail et la longueur du trajet dépassent les normes habituelles ?

Tous ces essais ont été faits d'abord avec des attelages à deux et ont été répétés ensuite avec les mêmes chevaux attelés isolément. Les principales constatations ressortant de ces essais peuvent être résumées comme suit :

1) Un cheval paresseux et relativement lent attelé ensemble avec un cheval énergique et à allure plus rapide est entraîné et fait croire par cela à un rendement au travail supérieur à celui qu'il effectue en réalité, tandis que le meilleur des deux chevaux n'arrive pas à un rendement maximum de ses aptitudes.

2) Deux chevaux avec des foulées d'une longueur sensiblement différente se dérangent constamment l'un l'autre de sorte que l'on n'arrive pas à pouvoir constater le rendement exact de chaque animal au travail ;

3) Les facteurs : énergie et tempérament ne peuvent également pas être évalués d'une façon exacte pour des chevaux attelés à deux.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnées autorisées par la loi : Seibel blanc 4986. Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

128. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés de PLANTS GREFFÉS RACINÉS, Greffons sélectionnés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot et Colombard ; variétés d'hybrides autorisées par la loi : Seibel n° 4986 blanc, Seibel 4643 et 5455 rouge, Baco n° 1 rouge ; autres variétés. Prix spéciaux pour grosses quantités. S'adresser à Meneux Auguste, viticulteur au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer ; 37 ans d'expérience en plants greffés et producteurs directs. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1936 et printemps 1937.

129. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées, autorisées par la loi et produisant un très bon vin, recherché pour la consommation familiale. Boutures et plants racinés, plants choix extra : Blancs, Seibel 889, 4986, 6468 ; Baco 22 A, etc... Rouges : Seibel 4643, 5163, 5455 ; Baco n° 1 ; Gaillard n° 2 ; Bertille Seive 2862 (dit Commandant), etc... ainsi qu'autres variétés d'hybrides anciens et nouveaux. Très beaux plants greffés, bien soudés et racinés, choix extra ; greffons sélectionnés, greffés sur 3290 et Rupestris du Lol, au choix de l'acheteur ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Riesling (plants extra précoces). Hybrides nouveaux greffés : Seibel blancs 10173, Seyve Villard 5276 ; Seibel rouges 8745, 10096. Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1936, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Allard Jules, au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-I.).

144. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras, Hybrides producteurs directs : Blancs : Seibel n° 880, 4986, 5409, 6468, Baco 22 A. Rouges : Seibel n° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 8745, Baco n° 1, Bertille Seive 2862 « Le Commandant ». Plants greffés sur 3309. Muscadet, Gros-Plant, Gros-Lot, Colombard et Pinot. Hybrides greffés également sur 3309. Seibel n° 7053, 8357, 8365, 8745, 8916, 10173, 11803, Seyve-Villard 5276.

Authenticité absolue garantie sur facture. Prix-courants franco. Renseignements sur le décret du 30 juillet 1935 concernant les plantations fournis sur demandes. S'adresser à M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

150. — Pépinières J. FOULON-NEAU, Saint-Christophe-la-Croix (M.-et-L.), offrent franco toutes gares : 10 pommiers 2 m., 0 m. 10 à 0 m. 12 de tour, 100 fr. ; 10 poiriers basse tige variés, 40 fr. Plants de vigne greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pineau de la Loire, Colombard, Gros-Lot, de 550 à 600 fr. le mille. Hybrides greffés et racinés 5455, 4643, 4986, etc... Catalogue franco.

156. — Très belles GRIFFES ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés ; nombreuses références et lettres de félicitations. Félix Jouy, Pierre-Percée, La Chapelle-Basse-Mer.

163. — A vendre, PLANTS DE VIGNES greffés, très sélectionnés, dans les meilleures variétés du pays. S'adresser à Emeriaud Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

164. — A vendre, PLANTS DE VIGNES greffés et racinés des meilleures variétés du Centre et de l'Ouest. Plants recommandés : Seibel 5455, 4643, Baco n° 1 ; blancs Seibel 4986, 880, Baco 22 A. Ainci qu'anciennes variétés Auxerrois, Gaillard, etc... Arbres fruitiers, grappes berraines sélectionnées. Clôtures brandes pour protéger vignobles et jardins, toutes dimensions. Prix-courant franco sur demande. S'adresser à M. Cheneau Fernand, horticulteur, La Bernerie.

184. — A vendre BEAUX PLANTS RACINÉS et boutures des meilleures variétés de vigne pour notre région. En blanc : Seibel 4986, 4995. En rouge : Seibel 4643, 5455 ; Baco n° 1. M. Corneteau, propriétaire, Bellefontaine, Paulx (L.-I.).

187. — Propriétaire donnerait VIGNE, très bon état, à faire pour deux tiers pour le vigneron et un tiers pour le propriétaire. S'adresser au Syndicat.

1. — A louer, pour 1^{er} novembre 1936, TRES BONNE FERME 22 hectares 50, terres, prés, vergers, vignes, bons logements, aux Fosses, commune de Troilrières, 15 kilom. de Nantes. S'adresser à J. Gourbil, à Tourneuve, Orvault (L.-I.).

2. — A vendre pour cause de maladie, TROIS TOMBREAUX, DEUX CHARRETTES à un cheval, des harnais pour chevaux de travail en très bon état, ainsi que charrette-vigneronne et autre outillage. S'adresser au Syndicat.

3. — A vendre : CEPAGES blancs, Seibel n° 4986, Rayon d'Or ; CEPAGE rouge, Seibel n° 5453, dit l'As des Rouges, n° 4643 ou Roi des Noirs ; Baco n° 1 rouge ; Bacara rouge. Toutes ces espèces sont précoces, rustiques, à bon vin, autorisées par la loi et en beaux plants. Prix avantageux. S'adresser à M. Pierre Bréthe, viticulteur-pépiniériste, à La Planche (Loire-Inf.).

4. — A louer TRES BELLE FERME 30 hectares, terres, prés, vergers, vignes, d'un seul tenant, tout près de logement en très bon état, à 10 kilomètres de Nantes. A moitié fruits ou à prix d'argent. S'adresser au Syndicat.

5. — A louer pour le 25 avril 1936, UNE FERME contenant hectares environ, occupée par le père Monnier. S'adresser à Mme Duclos, rue de la Distillerie prolongée, Nantes, ou à M. Bachelier, notaire à Saint-Philbert-de-Grandlieu (L.-I.).

6. — A louer pour le 23 avril 1936, UNE FERME contenant

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIES

— Que vous a dit Mlle Gertrude, hier soir, lorsque vous êtes rentrée ?
— Rien qui ait pu me rassurer... au contraire ! « Ma chère, a-t-elle déclaré de sa voix la plus sèche, tu voudras bien me faire le plaisir de ne plus me parler, pour le moment du moins, de ce Jean Bernard que j'ai mis à la porte et que je compte bien ne plus revoir ! J'attends demain M. de Ponthieu, qui m'a écrit pour m'annoncer sa visite et renouveler connaissance avec toi... J'espère que tu sauras lui faire l'accueil qu'il convient... Après son départ, si cette sottise affaire te tient encore à cœur, nous en recauserons tout à notre aise ! »
« Et elle est sortie de la salle sans même me regarder. Comme vous le savez, elle n'est pas descendue pour le dîner, prétextant des lettres pressées à écrire... Voilà tout ! »
— Oui, c'est vraiment bien étrange,

murmura Thérèse.

— Vous n'avez pas vu Jean, lorsqu'il est venu hier ? interrogea Paule avec anxiété.
— Je l'ai aperçu seulement comme il quittait le vestibule. Il marchait très vite, la tête baissée, et semblait fort préoccupé. Voyons, ma chérie, continua Thérèse tendrement, il faut prendre courage. En attendant, venez vous faire belle pour recevoir le comte de Ponthieu.
— Me faire belle pour un autre que Jean ? Oh ! non !...
Et la jeune femme secoua la tête d'un air de défi.
— Il me fait horreur, ce Ponthieu ! Rien que la pensée de le supposer de connivence avec ma tante pour comploter contre notre bonheur me fait détester... Je voudrais être laide ! laide à faire peur ! pour me présenter devant lui ! Voyez... j'ai mis la toilette qui me va le plus mal, ma robe des mauvais jours, et j'ai arrangé mes cheveux de façon à être aussi vilaine que possible...
Pauvre Paulette !... Elle n'avait guère réussi à s'enlaidir, pensait Thérèse, comme elle examinait, sans pouvoir s'empêcher de l'admirer, la jolie tête nimbée d'or, le visage aux traits si fins, si délicats, les prunelles éblouissantes dans leur bleu azuré, le teint éclatant de fraîcheur, que faisait va-

loir encore le sombre de la robe noire.
La coupe simple et sévère de cette toilette, que Thérèse lui avait taillée dans un de ses anciens costumes de deuil, faisait ressortir admirablement la taille mince et élégante de la jeune femme ; la traîne la faisait paraître plus grande et ajoutait encore à sa démarche naturellement distinguée. Jamais Paulette n'avait semblé plus belle à Thérèse, qui déclara en souriant affectueux :
— J'ai bien peur que M. de Ponthieu ne vous trouve pas trop laide, ma chérie... Vous feriez une bien jolie comtesse !
— Oh ! Thérèse, ne parlez pas ainsi ! Et les yeux bleus de la jeune femme prirent soudain une telle expression de souffrance que son amie en fut bouleversée.
— Pardon, ma chérie, pour cette innocente plaisanterie ; je ne croyais pas vous faire de la peine, dit-elle vivement. Allons, je dois vous quitter pour retourner à mes occupations habituelles ; soyez calme et forte. Il est onze heures... M. de Ponthieu ne tardera pas à arriver. A bientôt ! Du courage !
Thérèse se retira après avoir embrassé tendrement Mme Wanel, dont la tristesse et l'air découragé lui faisaient mal à voir.
Restée seule, Paule retomba dans

les sombres pensées, auxquelles elle était en proie depuis la veille au soir. La nouvelle du départ de son fiancé, que Thérèse avait apprise par la vieille Zoé en passant devant l'abbaye et qu'elle venait de lui annoncer, ajoutait encore aux tristes pressentiments qui l'accablaient.
Malgré l'assurance de Jean, elle avait peur de ne jamais plus le revoir. Cette visite inopinée du comte de Ponthieu l'intriguait et l'inquiétait tout à la fois. Elle sentait la main de sa tante dans ce retour aussi étrange qu'inattendu. Sans doute la vieille fille avait renoncé à lui faire épouser M. Le Saunier, mais elle ne désarmait pas et espérait avoir plus de succès avec son ancien compagnon d'enfance...
Qu'avait-elle dit à Jean Bernard ?... Avec quelles insultes l'avait-elle chassé de Neumoulin ?... Où s'était arrêté le torrent d'outrages dont elle l'avait sans doute accablé ? Paule connaissait assez la nature emportée de sa parente pour se douter de ce qui avait dû se passer... Jean, toujours délicat, n'avait pas voulu lui en dire un mot pour lui éviter une nouvelle peine, un nouveau chagrin, mais elle ne devait que trop la scène pénible et douloureuse, les affronts subis par le jeune homme.
Pour la centième fois, la même

question lui martelait la tête :
— Que s'était-il passé ?
Lorsqu'il l'avait quittée pour se rendre à l'ordre intime par la chapelle de venir lui parler sur l'heure, il était prêt à se sacrifier à broyer son propre cœur, à renoncer à elle... Il l'avait suppliée de l'oublier, d'épouser un homme de son rang qui lui donnerait la place qu'elle devait occuper dans la vie, qui la ferait riche et honorée...
De retour auprès d'elle, il lui avait annoncé son départ obligé, mais il n'avait plus exigé le sacrifice... Il l'avait laissée maîtresse de sa destinée, s'engageant à venir la chercher si elle l'aimait toujours... si elle le préférait à tous...
Que s'était-il passé qui avait pu ainsi changer sa décision ?... Et, prenant dans ses deux mains brûlantes la tête lourde de pensées inquiètes, il se dit, des suppositions contradictoires, de désespérances et de découragements, Paule songeait, songeait...
— Mademoiselle fait prévenir madame qu'on l'attend au salon.
La jeune femme tressaillit à ces mots prononcés par la servante, qu'elle n'avait pas entendu entrer.
— Bien, j'y vais...
Et Paule, brusquement arrachée à sa rêverie, se leva, chancelante, bou-

versée à l'idée de revoir ce comte de Ponthieu dont elle avait presque oublié la visite.
— Encore une épreuve ! pensa-t-elle en se dirigeant d'un pas automatique vers le salon qui se trouvait au rez-de-chaussée.
Puis, le souvenir de son nom se présentant soudain à son esprit, son cœur se serra encore plus.
— Il s'appelle Jean, lui aussi... murmura-t-elle. Quelle déception ! Arrivée devant la porte, elle s'arrêta... Une émotion étrange la faisait trembler ; elle se sentait défaillir... elle devait être livide ! Elle posa une main sur son cœur pour en comprimer les battements qui semblaient l'étouffer...
Sa pensée vola vers celui qu'elle aimait et qui était parti loin d'elle, dans l'inconnu, cherchant sans doute un nouveau gagne-pain, errant triste et pauvre...
— Mon Jean, mon bien-aimé, je vous serai fidèle !... murmura-t-elle comme dans une sorte de protestation et pour se donner du courage. Quoi qu'il arrive, je serai votre femme !...
Faisant alors un effort surhumain, elle entra dans le salon où l'attendait le comte de Ponthieu...
— Ma nièce, je te présente Jean de Ponthieu...
La voix forte de Mlle Gertrude

avait un accent de triomphe qui blessa la jeune femme.
Les yeux baissés, les mains pendantes, elle s'avança. Une contraction pénible remplaçait le sourire tendre qui lui était habituel ; son visage pâle, son attitude contrainte, faisaient peine à voir...
— Permettez-moi, madame, Oh ! cette voix !... Elle releva vivement la tête. Que signifiait cette comédie ? Jean Bernard, souriant, ému était là, devant elle ; une lueur d'amour intense illuminait ses grands yeux noirs ; son visage rayonnait d'un bonheur ineffable...
Paule, éperdue, se tourna vers sa tante.
La vieille châtelaine, transfigurée, elle aussi, la contemplait avec un sourire si tendre, une telle expression de joie que la jeune femme en fut comme éblouie.
— Je ne comprends pas, balbutia-t-elle, en devenant de plus en plus pâle.
— Allons, Jean, expliquez-lui... Vite ! soutenez-la ! Elle va tomber, la pauvre petite !
Alors, appuyée sur la poitrine de son fiancé, qui riait et pleurait tout à la fois, Paule, les yeux fermés, écoutait comme dans un rêve cette voix grave qui lui disait tout son récit étrange et merveilleux, Paule apprit toute l'histoire... (A suivre.)

Le plus évident avantage à assister à ce travail et à la conférence qui sera effectuée sur le lieu même de la démonstration, le 14 heures, par M. le Directeur des Services agricoles du département.

La démonstration aura lieu de 10 heures à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures environ.
Dans chaque centre tous les renseignements désirables seront fournis aux agriculteurs, soit par le Directeur du Service agricole du département, soit par le représentant du Service agricole des Chemins de fer de l'Etat.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves.....	50 »
Riz Saigon n° 1.....	72 »
Briseses de Riz.....	manque
Issues de Riz blanches.....	60 »
Farine de Manioc.....	68 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ.....	60 »
Farine « Kystel ».....	165 »
Farine lactée T. T.....	155 »
Mais pour volailles.....	au cours
Tourteau amélioré Chepteline.....	79 »

Aliments mélassés

Mélasse Say.....	52 »
Son mélassé Say.....	54 »
Provedine Say, 55 % de mé-lasse pure.....	42 »
Paille Say (départ Bordeaux).....	50 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.....	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima lait :	
cordon vert.....	logé 71 »
cordon rouge.....	logé 77 »
Optima veaux d'élevage :	
cordon vert.....	logé 71 »
cordon rouge.....	logé 77 »
Optima engraissement :	
pour bœufs.....	logé 78 »
Farine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil.....	11 »

ALIMENTATION DES CHEVEAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé.....	71 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-cédané, avoine, tourte),.....	73 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.	

Pour quantités rondes, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons.....	135 »
Granulé condensé.....	95 »
Grande Pondeuse.....	100 »
Farine de viande.....	135 »
Poudre d'os verts.....	85 »
Coquilles hachées broyées.....	55 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.	

Société anonyme «Ovox»

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses.....	104 »
N° 2 pour sujets en croissance.....	110 »
N° 2 bis, pour poussins.....	135 »
N° 2 ter, pour poussins.....	115 »
N° 3, pour poules en mue.....	115 »
Boulettes « LAPOX », non log. par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 2.50 non reprises.	91 »

Provedine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Chaux agricole

Grosse chaux agricole.....	90 »
Chaux agricole tout venant.....	85 »
Chaux blutée, en sacs papier perdus.....	94 »
Chaux blutée, en sacs toile consignés 1.50.....	84 »
Ces prix s'entendent à la tonne, départ Chaudfontaine-gare (Maine-et-Loire).	

Engrais complets O. H. I. A.

Formule I, dosage : 5 d'azote, 5 d'acide phosphorique et 10 de potasse ; 62 fr. 50 les 100 kilos.
Formule II, dosage : 6 d'azote, 9 d'acide phosphorique et 9 de potasse ; 73 fr. 50 les 100 kilos.
Formule III, dosage : 7 d'azote, 7 d'acide phosphorique et 7 de potasse ; 72 fr. 50 les 100 kilos.
Formule IV, dosage : 8 d'azote, 9 d'acide phosphorique et 16 de potasse ; 96 fr. 50 les 100 kilos.
Formule 5, dosage : 10 d'azote, 15 d'acide phosphorique et 15 de potasse ; 112 fr. 50 les 100 kilos.

L'Intensator

Engrais spécial

2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 30 »	
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 30 »	
3 % potasse chl.....	43 »
Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.	

Savons

Croix d'Or.....	225 »
G. H. B.....	205 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate français, par 100 kil. 120 »	
par 1.000 k. 118 »	
Sulfate belge, par 100 kil. 123 »	
par 1.000 kil. 121 »	
Sulfate anglais, par 100 kil. 132 »	
par 1.000 kil. 130 »	



NOS MERCURIALES

Grains et Farines

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE PARIS	
Paris, le 8 janvier.	
BLES. — Clôture. — Tendence ferme. Disp. Cote officielle, 78. Courant, 81.50 à 81.75 ; prochain, 84 payé ; mars, 86.25 à 86.50 payé ; 3 de février, 86.50 à 86.75 payé ; 3 de mars, 89.25 à 89.50 payé ; 4 d'avril, 91.50 à 92 ; 3 de mai, 92.50 payé.	

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 9 janvier.	
Farine de froment.....	124 »
Blé blanc nouveau.....	75/76 »
Avoines grises ou noires.....	63 »
Avoines bigarrées.....	55 »
Sarrasin Bretagne.....	64 »
Son bonne fabrication, région.....	53 »

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 3 janvier

VEAUX : 517. — Le kilo sur pied, 3.50 à 5 fr.	
Pour la campagne à déduire 0 fr. 80, donc moyenne : 3.45.	

BŒUFS : 17. — Le demi-kilo net : Devant : 1re qualité, 2 à 2.75 ; 2e qual., 1.25 à 1.75 ; 3e qual., 0.50 à 1 fr. — Derrière : 1re qual., 3 à 3.75 ; 2e qual., 2.25 à 2.75 ; 3e qual., 1.25 à 1.75.

MOUTONS : 194. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6 à 7 fr. ; 2e qual., 4 à 5 fr. AGNEAUX. — Sans tarif.

Baisse Importante sur toutes Machines Agricoles

PULVÉRISATEURS pour céréales, depuis 1.000 fr.	
PULVÉRISATEURS pour vignes, depuis 1.600 fr.	
FAUCHEUSES « Albion », état neuf.....	1.400 fr.
FANEUSES neuves.....	1.000 fr.

Remise aux Agents
Ces machines sont livrées avec garantie de bon fonctionnement

Machines Agricoles

F. BARBIER

SAINT-PAZANNE

LIPOLEUM - TAPIS - TOILES CIRÉES

Couvre-Parquet - Rémoileum

Largeur 2 Mètres. Le mq. : 9 fr.

Envoi du CATALOGUE sur demande

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 8 janvier.

Artichauts, les 12, 15 fr. — Betteraves, les 12, 4 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 30. — Céleri rave, la botte, 4 fr. — Céleri blanc, la botte, 2 fr. — Choux pommés, les 16, 12 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 50. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, la douzaine, 3 fr. — Endives, le kilo, 2 fr. 50. — Escaroles, la douzaine, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 3 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, la botte, 0 fr. 75. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 3 fr. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Poires d'hiver, le kilo, 5 fr. — Radis, la douzaine, 3 fr. — Salaisins, la botte, 1 fr. 50. — Scorsonères, la botte, 1 fr. 50. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.	
--	--

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 8 janvier.

POMMES DE TERRE

On cote marchandise en vrac, aux 100 kilos départ : Hennaut du Loiret, 75 ; Parisienne du Loiret, 50 ; Joli de Bretagne, 60 ; Mayette de Bretagne, 52 ; Hollande de Bretagne, 43 à 44 ; Saucisse rouge de Bretagne, grosses triées, de 52 à 54 ; toutes venantes, de 40 à 42 ; du Poitou, 37 à 38 ; Loiret, 38 ; Early de la Sarthe, 36 ; de la Touraine, 40 ; Etoile du Nord du Loiret, 23 ; Fin de Siècle de Bretagne, 35 à 36 ; Beauvais de la Sarthe, 24 à 25 ; de la Creuse, 25 à 26 ; Fleuret de l'Yonne, 36 ; de Bretagne, 36 ; Wolmann de la Seine-et-Oise, 20 ; Esterlingen du Nord, 41 à 42 ; Oise, Sarthe, Maine-et-Loire, 38 ; du Loiret, 40 à 42 ; Majestic du Nord, 36 à 38 ; Royal Kidney du Nord, 32 ; Ronde Jaune de Bretagne, 24 ; de la Sarthe et du Loiret, 28 ; de la Creuse, 29 ; de l'Alsace, 25 à 26 ; de l'Auvergne, 23 à 24 ; Rosa de la Marne, 60 ; des Ardennes, 58, ainsi que de la Sarthe, de la Meuse, 56 ; du Loiret, 45 ; du Morbihan, 64 ; des Côtes-du-Nord, 67 ; du Maine-et-Loire, 42.

CAROTTES. — Marché calme. On cote aux 100 kilos en vrac : Looz, 22 ; Luc, 24 ; Poitou, 26 à 28 ; Saint-Omer, 26 à 28 ; Auxonne, 40.

NAVETS. — Marché très calme. L'Alsace cote 20 départ.

OIGNONS. — Cours assez soutenus. On cote aux 100 kilos : logés, départ : La Fère, 43 ; Verberie, 48 ; Auxonne, 56 ; Poitou, 38 à 40 ; Roscoff, 63 ; Saint-Brieuc, 43 à 48, selon calibre.

RUTABAGAS. — Affaires très calmes ; Finistère, 13 ; Luc, 16 ; Nord, 15.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 9 janvier.

Farine de froment.....	124 »
Blé blanc nouveau.....	75/76 »
Avoines grises ou noires.....	63 »
Avoines bigarrées.....	55 »
Sarrasin Bretagne.....	64 »
Son bonne fabrication, région.....	53 »

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 3 janvier

VEAUX : 517. — Le kilo sur pied, 3.50 à 5 fr.	
Pour la campagne à déduire 0 fr. 80, donc moyenne : 3.45.	

BŒUFS : 17. — Le demi-kilo net : Devant : 1re qualité, 2 à 2.75 ; 2e qual., 1.25 à 1.75 ; 3e qual., 0.50 à 1 fr. — Derrière : 1re qual., 3 à 3.75 ; 2e qual., 2.25 à 2.75 ; 3e qual., 1.25 à 1.75.

MOUTONS : 194. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6 à 7 fr. ; 2e qual., 4 à 5 fr. AGNEAUX. — Sans tarif.

Baisse Importante sur toutes Machines Agricoles

PULVÉRISATEURS pour céréales, depuis 1.000 fr.	
PULVÉRISATEURS pour vignes, depuis 1.600 fr.	
FAUCHEUSES « Albion », état neuf.....	1.400 fr.
FANEUSES neuves.....	1.000 fr.

Remise aux Agents
Ces machines sont livrées avec garantie de bon fonctionnement

Machines Agricoles

F. BARBIER

SAINT-PAZANNE

LIPOLEUM - TAPIS - TOILES CIRÉES

Couvre-Parquet - Rémoileum

Largeur 2 Mètres. Le mq. : 9 fr.

Envoi du CATALOGUE sur demande

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.
On cote par balles pressées haute densité, aux 100 kilos départ Centre, Ouest, Nord :
Paille de blé, 8.50 à 11 ; d'avoine, 8 à 10.50 ; d'orge ou escourgeon, 7.50 à 9 fr.
Foin, 21 à 22 ; Luzerne, 25 à 26 ; Trèfle, 17 à 18.

LEGUMES SECS
Paris, le 8 janvier.

Les cours restent soutenus, en dehors d'un léger recul des fagiololets, dont le prix s'est établi à 240 contre 245, départ Nord.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :	
Paille de blé :	
pressee.....	210
broyée.....	195
Foin pressé.....	210

Cours des Vins

Muscadet 1934.....	275 à 300
Muscadet 1935.....	300 à 350
Gros-Plant nouveau.....	100 à 150
Seibel et Othello.....	150 à 170
Noah, suivant degré.....	70 à 90



MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talencq)
Le demi-kilo :
Bœuf, 1re catégorie, 5 à 11 fr. ; 2e catégorie, 2.50 à 2.85 ; 3e catégorie, 0.50 à 2 fr.
Vache, 1re catégorie, 4 à 8.50 ; 2e catégorie, 4 fr. ; 3e catégorie, 3 à 3.50.
Mouton, 1re catégorie, 10 à 11 fr. ; 2e catégorie, 7 à 9 fr. ; 3e catégorie, 4 fr.
Porc. — 2 fr. 75 à 6 fr. 50.
Beurre. — 8 à 9 fr.
Œufs. — La douzaine, 7.50 à 8 fr. Lapins. — 5 fr.
Poulets. — 5 fr. 50 à 6 fr.

ANGENIS
Poulets gros, le demi-kilo, 3.50 à 3.75 ; oies, le demi-kilo, 2.75 à 3 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 1.50 à 1.75 ; œufs, la douzaine, 6.75 à 7 fr. ; beurre, le demi-kilo, 7 à 7.50.

VEAUX, le kilo, 4 à 4.50 ; porcs, 4 à 4.25 ; porcs de lait, 98 à 100 fr.

Blé, 70-72 fr. les 100 kilos ; orge, 52-56 fr. ; avoine, 60-64 fr. Poules, 22-

Blé, 68-70 fr. ; avoine, 50 à 55 fr. ; blé noir, 60 à 65 fr. ; seigle, 62 à 65 fr. ; orge, 60 à 65 fr. ; foin, les 500 kilos, 90 à 100 fr. ; paille, 95 à 110 fr. ; Poulets, la couple, 25 à 30 fr. ; moyens 20 à 25 fr. ; petits 15 à 20 fr. ; canards, la pièce, 12 à 16 fr. ; oies, 20 à 25 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 10 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 6 à 7 fr. ; beurre, le demi-kilo, 7.50 à 8.50. Cidre nouveau, la barrique, 110 à 120 fr. Bœufs gras, le kilo sur pied, 2 à 2.50 ; bœufs de travail, la paire, 2.500 à 3.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1 à 1.50 ; vaches de travail, la paire, 2.500 à 3.000 fr. ; vaches grises, le kilo, 1 à 1.50 ; génisses grass